

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT  
RUE ROVEL POUR PERMETTRE UN DEMENAGEMENT**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

- CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE**

**Article 1** : A compter du mardi 3 janvier 2016 à 7 heures et jusqu'à la fin du déménagement au niveau du 1 rue Rovel,


- Le stationnement sera autorisé sur trottoir au n°1 rue Rovel, pour permettre la mise en place d'un camion de 15 mètres,
- La circulation se fera sur chaussée rétrécie.

**Article 2** : La signalisation temporaire sera mise en place par les services techniques de la Ville. Le chantier sera protégé par l'Entreprise.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 15 décembre 2016

Le Maire,

  
David VALENCE